

A Monsieur Thierry Apothéloz
Conseiller d'Etat
Département de la
cohésion sociale
rue de l'Hôtel-de-Ville 14
1204 Genève

Genève, le 11 septembre 2019

Monsieur le Conseiller d'État,

Nous vous adressons ce courrier en réponse au processus de consultation que vous avez lancé en juin concernant votre avant-projet de message sur la politique culturelle cantonale. En tant que comité porteur de l'IN 167 « Pour une politique culturelle cohérente à Genève » récemment adoptée par 83% des votants du canton, nous vous informons que nous renonçons à commenter ce message point par point. Ce dernier pose en effet des problèmes de fond que nous souhaitons brièvement vous exposer.

En premier lieu, nous constatons qu'il n'est pas en conformité avec la Constitution nouvellement amendée. L'adoption de l'IN 167 consacre une politique culturelle cantonale basée sur trois grands principes : le retour du canton dans le soutien à la création artistique, le cofinancement comme principe de base du nouveau partenariat entre pouvoirs publics, et la concertation, notamment entre le canton, la Ville de Genève et les communes.

Concernant le soutien à la création artistique, hormis des annonces périphériques dont on comprend mal les tenants et aboutissants, la création, notamment indépendante, véritable ossature de toute politique culturelle réfléchie, est absente de ce message.

Concernant le cofinancement, nous constatons que ce message amplifie et entérine le principe de la séparation des tâches notamment avec votre proposition d'une reprise de l'OSR par le seul canton ; pour mémoire l'OSR est actuellement l'une des rares institutions cofinancées par la Ville et le canton. D'autres exemples illustrent les velléités du canton de gérer seul des institutions, comme la future Cité de la musique, un projet de musée pour la bande dessinée, etc. Ajoutons que les rédacteurs n'ont pas jugé utile que ces options soient argumentées ou fassent partie d'un cadre clair et cohérent.

Nous ne pouvons que saluer votre volonté d'accompagner votre prise de fonction de Conseiller d'État par la rédaction d'un « message culture ». Cependant, nous ne comprenons pas la méthode utilisée pour sa rédaction.

En effet, les concepteurs n'ont pas sollicité le Conseil consultatif de la culture pour l'élaboration de ce texte, alors même que cet organe « a pour tâche de conseiller les collectivités publiques sur les orientations et les priorités de la politique culturelle,

pour l'ensemble du territoire cantonal ». Que les acteurs culturels ne soient consultés qu'après la rédaction de l'avant-projet nous paraît également extrêmement dommageable, car de ce texte ressort très nettement une méconnaissance des réalités du terrain et des modes de la production artistique. Relevons également des approximations qui n'auraient jamais dû figurer dans un tel avant-projet (cf. le Conseil consultatif de la culture comme « organe de représentation des acteurs et des actrices culturel.le.s. » ou la proposition de réintégrer le canton dans la gouvernance de la Comédie, alors qu'il ne l'a jamais quittée).

Enfin, les mesures proposées ne sont traduites ni en calendrier, ni en projections budgétaires, et aucune mention n'est faite sur le devenir du fonds de régulation. Dès lors, nous ne voyons pas comment, sur cette base, aboutir à un message cohérent, qui pose un cadre de référence bien défini, et non à un simple catalogue de mesures disparates, sans articulation.

Pour conclure, nous avons aujourd'hui la conviction qu'il est indispensable de repenser l'ensemble, en constituant une commission de conception/rédaction en lien avec le Conseil consultatif de la culture, qui tiendra compte des trois axes ajoutés dans la Constitution : création, cofinancement, concertation. Ce texte à venir donnera ainsi un nouveau cadre général clair, avec un calendrier et des objectifs de mise en œuvre lisibles, non seulement pour les acteurs culturels, les artistes et les institutions, mais aussi pour les parlements qui seront amenés à se prononcer sur des projets de loi relatifs à la politique culturelle cantonale.

Croyez-le, ce n'est pas de gaieté de cœur que nous vous adressons cette lettre, mais avec l'espoir qu'un message culture cohérent puisse devenir un cadre de référence soutenu largement par les professionnels et les élus, si des mesures courageuses et innovantes conforme à la Constitution sont prises.

Enfin, la transparence que nous souhaitons avoir à votre égard, nous porte à vous informer que ce courrier qui notifie notre refus de répondre au formulaire de consultation sera communiqué, via notre newsletter, à tous les soutiens déclarés à notre initiative d'ici quelques jours.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à l'expression de nos sentiments respectueux.

Le comité d'initiative :

Anne Davier – *directrice culturelle* (danse)
Christine Ferrier - *responsable des relations extérieures* (théâtre)
Laurent Graenicher - *cinéaste*
Dominique Perruchoud - *directrice administrative et financière* (arts de la scène)
Michèle Pralong - *dramaturge* (arts de la scène)
Sandro Rossetti - *architecte et musicien*
Nathalie Tacchella - *chorégraphe*
Laurent Valdès - *artiste et vidéaste*
Aude Vermeil - *directrice culturelle* (audiovisuel)